
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°7

21 avril 2020
Visio Webex

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Marlène BELLY, Charly BEQUERET, Justine BIDAUD, Teddy BRUNET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE, Alice GRELIER, Anne JOLLET, Julien JOSEPH, Emilie KURDZIEL, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Jean-Marie PINCEMIN, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO, Pauline QUEMART, Chimène SIREDEY, Erwan STORDAIR.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Alexis AVDEEFF

Membre.s nommé.e.s présent.e.s : Jean-Marie LECOINTRE

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, François BRIZAY, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Vincent MICHEL, Adelina MIRANDA, Christian PAPINOT, Emmanuelle VAREILLE, Sofia VELOSO, Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT, Jean-Louis YENGUE.

▪ Préambule :

Le doyen rappelle que le projet initial de ce conseil d'UFR était de travailler sur la licence d'histoire.

Depuis le 17 avril, date du dernier conseil, l'objet de la séance a changé car la situation a fortement évolué en quelques jours.

▪ Rappel du contexte :

Le conseil d'UFR a pris un certain nombre de décisions le vendredi 17 avril dernier. Au cours de la séance, les membres ont été informés de l'existence d'une note ministérielle de la DGSIP datée du 15 avril interdisant le semestre blanc. Cette possibilité du semestre blanc avait pourtant été votée la veille par la CFVU dans le cadrage général proposé par la Présidence de l'Université, les cadrages de chacune des composantes n'ayant pas été adoptés par manque de temps.

Le conseil d'UFR a eu connaissance de cette note ministérielle en fin de séance et a donc pris connaissance du passage notifiant très clairement l'interdiction du semestre blanc. Il avait alors été convenu qu'avant toute communication des décisions, le Directeur de l'UFR se rapprocherait de la Présidence de l'Université pour s'assurer du maintien de sa position sur l'usage du semestre blanc malgré la décision de la DGSIP ou au contraire savoir si la Présidence intégrait la note de la DGSIP l'obligeant ainsi à revoir sa position. Dans le cas d'un changement de position de la Présidence, la direction de l'UFR SHA ne pourrait donc pas communiquer remettant ainsi en cause la décision du conseil concernant les licences pour lesquelles le conseil avait adopté le principe d'un semestre blanc.

Dès la fin du conseil d'UFR du 17 avril, le doyen a transmis un courriel au Président et à la Vice-présidente (VP) en charge des formations. La VP a confirmé par téléphone qu'il n'y avait aucun changement en précisant que la note était une simple note et non un texte de loi. Par conséquent, l'université n'était pas soumise à l'obligation de l'appliquer. Par ailleurs, la Présidence a spécifié qu'elle ne savait pas faire autrement qu'un semestre blanc pour les licences à effectif important et pour lesquelles nous sommes en difficulté pour garantir l'égalité de traitement au regard des différentes fractures, numériques, sociales et sanitaires. La VP a également demandé aux composantes de diffuser les décisions afin que les étudiant.e.s puissent partir en vacances en connaissance de cause.

La direction a donc travaillé sur un courriel transmis le vendredi 17 avril en fin d'après-midi. Le samedi 18 avril au matin, les assesseur.e.s à la formation ont reçu un courriel de la VP formation qui visait à préparer la prochaine CFVU prévue le 7 mai. Le tableau joint au mail, qui devait être présenté et voté à la prochaine CFVU, mentionnait toujours le semestre blanc. Les assesseur.e.s à la formation ont reçu un nouveau courriel le dimanche 19 avril précisant qu'il avait été programmé en urgence une réunion des assesseur.e.s le lundi 20 avril à 11h au sujet de la note de la DGSIP sur le semestre blanc. Les choses se sont ensuite enchaînées dans la journée de lundi. La réunion des assesseuses a confirmé les craintes de la direction de l'UFR sur l'impossibilité de faire usage du semestre blanc. La réunion des assesseur.e.s a également été suivie d'une CFVU informelle et de deux courriels de la VP à la formation, un pour l'ensemble du personnel de l'UP et un pour les étudiant.e.s annonçant l'impossibilité de faire usage du semestre blanc.

L'équipe de direction s'est donc réunie pour faire le point sur la gravité de la situation : il n'est pas anodin d'annoncer un jour aux étudiant.e.s qu'ils ont validé leur licence sans passer d'examens et sans aucunes notes avant de

recommuniquer à ces mêmes étudiant.e.s, quelques jours plus tard, que finalement il n'en est rien, et qu'il va falloir tout reprendre à la base.

Le doyen a pris l'initiative de contacter la VP à la formation ce matin pour comprendre ce qui s'est passé ces dernières 72 heures. Selon ses propos, au moment où la VP a donné son feu vert à la direction de l'UFR pour communiquer, affirmant que la Présidence n'avait pas revu sa position, elle n'avait pas pris connaissance de la note de la DGSIP ne l'ayant reçu que tardivement le jeudi 16 avril. En réunion le vendredi, elle n'a été en mesure de lire la note qu'ultérieurement. La VP a pris contact dans le weekend avec la direction des affaires juridiques de l'université qui a précisé que l'université ne pouvait pas ignorer cette note, auquel cas, elle s'exposerait à de grandes difficultés d'où ce changement de stratégie.

A ce jour, nous avons deux certitudes :

- Le semestre blanc n'est plus possible,
- Abandon de la 2nde session basée sur un jury – nécessité de la 2^e session dont la forme reste à déterminer

Proposition de fonctionner en 2 temps :

- 1) mener une discussion sur la situation
- 2) les étudiant.e.s sont dans l'attente, ils doivent être notre priorité. Il est donc important d'avoir une stratégie pour leur apporter les réponses en gardant en tête que les étudiant.e.s doivent in fine valider leur semestre.

▪ Intervention de Catherine Esnard, assesseure à la formation :

L'équipe de direction a dû réagir en urgence et a très vite compris qu'il n'était pas question de demander une quelconque dérogation, dérogation qui serait très certainement refusée par le rectorat et qui ferait perdre un temps précieux à l'UFR. La priorité aujourd'hui est de donner des informations les plus précises possibles aux étudiant.e.s.

Elle remercie les responsables de départements contactés hier qui ont très vite réagi.

Un travail a donc été engagé sur la base des documents déjà fournis par les départements au début du confinement. Le travail a bien avancé sur ce que l'on peut faire raisonnablement, année par année, UE par UE, en termes de validation et de neutralisation.

▪ Interventions des membres du conseil :

- Il faudrait remettre en cause la méthode du Gouvernement, méthode très autoritaire avec une intervention très tardive. Le cadrage aurait dû être donné avant que les réflexions et le travail soient menés université par université.

Si cette note a bien été publiée récemment, il faudrait émettre une contestation du conseil d'UFR contre cette façon de nous obliger à retravailler très tardivement et d'une manière très autoritaire.

- Il est confirmé que la note ministérielle a commencé à circuler à partir du mardi 14 avril et a été diffusée de manière officielle par Anne-Sophie Barthez au plus tard le jeudi 16 avril au soir.

- Cette note est une humiliation très grave par rapport à nos activités, notre travail, vis-à-vis du métier d'enseignant.e.s-chercheur.se.s. Il faut faire remonter une expression collective.

- L'option de contrôle en ligne est à éliminer. Il faut faire comme s'il n'y avait pas de discontinuité. La note plancher au-dessus de 10/20 serait à privilégier avec une nécessité de cadrage sur l'éventail de notes pour se rapprocher du semestre blanc car la notion de bienveillance ne veut rien dire, c'est très flou, cela n'apporte aucune garantie.

- Il est précisé que du côté des étudiant.e.s, le revirement a provoqué un vent de panique. Il est nécessaire cependant que tout le travail mené jusqu'à présent ne soit pas perdu. Il faut arriver à une nouvelle solution collective pour l'ensemble des étudiant.e.s.

Les élu.e.s étudiant.e.s remercient l'équipe de direction pour son engagement et son soutien car la situation est très difficile dans ce contexte pour les étudiant.e.s mais également pour l'administration.

- Il est mentionné également que Poitiers restait une exception au niveau national avec le choix du semestre blanc, avec une ou deux autres universités.

- Les membres du conseil remercient Catherine Esnard et Marion Haza pour leur travail.

- Les assesseures à la formation proposent de neutraliser les UE 4 parcours, les UE transversales

Règle : Ne pas neutraliser plus de 2 UE par semestre

Si 2/3 épreuves prévues, il faut en choisir 1.

Il est proposé une harmonisation sur ces grandes lignes mais avec un ajustement possible en fonction des propositions des départements.

Ces dispositions nouvelles ne nous font pas oublier « les fractures numériques, sociales et sanitaires ». Il est donc nécessaire d'étendre la durée pour rendre ces travaux et étudier au cas par cas pour les étudiant.e.s qui ne pourraient pas rendre les travaux.

Dans les propositions, il est également possible de dupliquer une note sur une UE disciplinaire.

- Certains membres du conseil sont mécontents de ne pas avoir été concertés sur la neutralisation des UE 4 parcours. Pourquoi l'UFR prendrait cette décision ?

La direction demande de rester bienveillant sachant qu'il n'est pas question ici de décision autoritaire mais de simples propositions élaborées dans un délai extrêmement court. La réflexion ayant conduit à cette proposition est le principe des parcours est de regrouper des étudiant.e.s de différents diplômes, il n'y aura donc aucun diplôme qui aura la possibilité de valider l'ensemble des UE4 pour les étudiant.e.s d'un même semestre.

Il est possible d'établir des principes généraux mais le détail de chaque UE est du ressort des équipes pédagogiques.

- Les membres du conseil souhaitent soumettre au vote la question de la note plancher. Les assesseures à la formation interpellent le conseil et font part de leur réticence à ce vote. Se prononcer officiellement sur la note plancher risque de poser problème à l'UFR, la CFVU risquant de nous la refuser. Nous ne serons pas entendus et nous nous exposerons dangereusement à l'invalidation de nos formations.

- Il est important de nous mettre d'accord sur une communication à diffuser au plus vite aux étudiant.e.s. Les membres du conseil se mettent d'accord pour la rédaction d'un texte qui sera communiqué aux étudiant.e.s et à l'ensemble des collègues afin de les tenir informé.e.s de la situation.

■ Vote :

Etes-vous favorable à un texte contenant les éléments suivants :

- le semestre blanc adopté en conseil d'UFR pour toutes les licences est impossible

- toutes les équipes de la composante se sont remises au travail pour trouver une solution satisfaisante

- en cohérence, appel à la mise en place d'une notation "bienveillante" (équivalente à une note plancher fixée à 10), ce également pour les travaux qui devaient être à rendre.

Oui : 25
Non : 0
Ne se prononce pas : 2

- Rédaction de la position du conseil de l'UFR SHA adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

L'ensemble des départements de l'UFR SHA, convaincus de l'impossibilité de procéder à une évaluation respectant les nécessaires critères d'équité compte tenu de l'ampleur « des fractures numérique, sociale et sanitaire » s'est prononcé en faveur d'une neutralisation des semestres pairs de licences (à l'exception de la L3 Histoire de l'Art et Archéologie et Musicologie). À l'unanimité des voix exprimées, le conseil d'UFR du 17 avril a entériné cette position, qui s'inscrivait dans le cadrage formulé la veille par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU : 1. Evaluation sur la base des notes de CC ; 2. Evaluation à distance ou 3. Neutralisation du semestre). Avec l'accord de la Présidence de l'Université, cette décision a été communiquée à tou.te.s les étudiant.e.s ce même jour.

Le courriel de la Vice-Présidente en charge des formations et Présidente de la CFVU, du 20 avril, a toutefois indiqué depuis que la perspective de la neutralisation du semestre pair était refusée par le Ministère, au motif qu'elle « *contreviendrait aux conditions dans lesquelles l'accréditation de [ces] diplômes nationaux a été autorisée* ». Lors de sa séance du 21 avril, le conseil d'UFR a pris acte, avec regret, de cette nouvelle contrainte.

Les équipes pédagogiques poursuivent donc leur travail pour déterminer les conditions d'une validation la plus juste possible du semestre en cours au vu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons. Dans l'attente d'un cadrage clair et définitif de la part du Ministère et de l'Université, le conseil d'UFR tient à rester fidèle aux principes qui ont guidé la réflexion depuis le début du confinement. Il invite lesdites équipes pédagogiques à privilégier, autant que possible, la prise en compte des notes de contrôle continu obtenues avant le 13 mars ou sur des travaux prévus avant cette date, et les collègues à adopter une notation qui permette à tou.te.s la validation du semestre, y compris dans le cas où les étudiants seraient dans l'impossibilité de rendre les travaux demandés.

Les équipes pédagogiques communiqueront les nouveaux aménagements dès qu'ils auront été finalisés et validés. Le conseil d'UFR se réunira autant que nécessaire en fonction de l'évolution d'une situation qui reste instable.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON